

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5^e) jour du mois de juin 2023, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Gilles Harvey étant absent.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 41 et prend fin immédiatement (aucune question).

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 23-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y enlevant toutefois le point suivant :

9-C Sollicitation : Le Créatif, village d'artisans.

Rés # 23-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2023

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 23-06-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

Rés # 23-06-07 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2022-2023

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2022-2023 ", par *Excavation Pascal Lavoie*, ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2022-2023, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 851 \$ (taxes incluses).

Rés # 23-06-08 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 1 – PROJET PAVL-2022 - TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc.* nous a soumis, le 31 mai 2023, le décompte progressif N° 1, relativement aux travaux de pavage sur le chemin de Port-au-Persil, au montant de 496 954,16 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçu le 1^{er} juin 2023, le paiement à l'entreprise *Simtrex inc.* de 496 954,16 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 1 », du programme « PAVL-2022 » pour les travaux de pavage du chemin de Port-au-Persil.

Rés # 23-06-09 REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE SAINT-LAURENT – TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION

ATTENDU QUE le 3 mai 2010, la Municipalité de Saint-Siméon (la municipalité) a adopté une résolution (10-05-12) informant le ministère des Transports et de la Mobilité durable (le ministère) que le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout passant sous la rue Saint-Laurent (route 138) fait partie de son plan d'intervention, priorité # 3;

ATTENDU QUE la municipalité, de par la même résolution, demandait au ministère de procéder à une étude et une analyse d'un projet de « Concept d'aménagement d'entrées (traversées) d'agglomération en vue d'une amélioration de la sécurité routière et leurs qualités visuelles (CAEA) » étant donné la vitesse excessive de certains usagers de la route dans le noyau villageois; concepts d'aménagement qui étaient à la une pour les petites villes et villages à l'époque;

ATTENDU QUE le 20 juillet 2011, le ministère a fait parvenir à la municipalité une mise à jour d'un plan de travail/échancier pour la traversée d'agglomération de Saint-Siméon dont la mise en chantier devait se dérouler de juin à octobre 2014 et 2015 pour le reste des aménagements;

ATTENDU QU' à cette même date, la municipalité a aussi adopté une résolution (10-05-21) par laquelle elle formait un « Comité de traversée d'agglomération »;

- ATTENDU QUE le ministère a mandaté la firme Roche pour la réalisation d'une étude intitulée « Volets analyse et diagnostic de la traversée de l'agglomération de Saint-Siméon (route 138);
- ATTENDU QUE le 10 novembre 2011, une visite de terrain a eu lieu et cette même journée, le ministère a rencontré les représentants de la municipalité et de firme d'ingénieurs-conseils « Roche » pour recueillir des données et discuter des diverses problématiques en lien avec l'utilisation de la route 138;
- ATTENDU QUE ledit rapport, daté de mars 2012, a été soumis au ministère ainsi qu'à la municipalité;
- ATTENDU QUE la conclusion du rapport est la suivante (article 4.4.8) :
- « Les aspects sociocommunautaires décrits précédemment démontrent bien le sentiment d'insécurité pour les usagers de la route 138 et les riverains ainsi que les nuisances (bruits, poussières, vibrations) générées par le passage des véhicules lourds. Certains éléments perturbateurs (courbes hors normes, passage de 90 km à 50 km sans transition, intersections désaxées, entrées charretières non aménagées, triangle de visibilité non libres, etc.) contribuent également à augmenter les risques pour la santé et la sécurité publique. »
- ATTENDU QUE le 24 juillet 2012, la firme Roche a déposé une estimation préliminaire des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Laurent (route 138) au coût total de 5 375 496 \$, avec un partage desdits coûts étaient de 53,2 % payable par le ministère et 46,8 % payable par la municipalité;
- ATTENDU QUE le 15 mai 2014, la municipalité, n'ayant reçu aucun renseignement sur le cheminement du dossier, a expédié au ministère une résolution (14-05-05), lui demandant où en était rendu ce projet de « Traversée d'agglomération à Saint-Siméon;
- ATTENDU QUE le 3 septembre 2014, **le ministère avisait la municipalité que le projet faisait partie de sa planification** mais qu'il ne pourra être réalisé à court terme;
- ATTENDU QU' en février 2017, la municipalité n'ayant toujours pas de nouvelles du ministère depuis 2014, dans un souci de sécurité envers sa population, a décidé, avec l'autorisation dudit ministère, de procéder à la prolongation de tronçons de trottoirs, d'aménagement paysagers et à la plantation d'arbres à l'entrée « ouest » du village;
- ATTENDU QU' en août 2017, la municipalité a aussi procédé à l'aménagement de deux (2) traversées piétonnières sur la route 138, toujours dans un souci de sécuriser sa population ainsi que les touristes;
- ATTENDU QU' en 2023, soit 13 ans après une première demande au ministère, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sous la rue Saint-Laurent (route 138) est devenu la priorité # 1 à son plan d'intervention;
- ATTENDU QU' il y a lieu de procéder auxdits travaux prioritaires via la prochaine subvention de la taxe d'accise « 2025-2029 »;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la ministre des Transports et de la Mobilité durable que ces travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Laurent sont maintenant en priorité # 1 à notre plan d'intervention et de demander audit ministre de revoir le projet de concept d'aménagement afin de pouvoir arrimer ces deux (2) projets.

c.c. Mme Kariane Bourassa, Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré.

Rés # 23-06-10 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 284, RELATIVEMENT

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt N° 284, pour l'excédent des dépenses des travaux de la TECQ 2019-2024, relatif au contournement du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Laurent et de réfection de la rue Lowe.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Rés # 23-06-11 SONDAGE EN MATIÈRE DE « SANTÉ »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à nos contribuables un sondage sur l'utilisation des services de santé par nos citoyens, les enjeux liés au transport et les pistes de solution pour la télésanté.

Rés # 23-06-12 PROGRAMME D'HÉBERGEMENT PAR LES OFFICES D'HABITATION

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Société d'Habitation du Québec (SHQ) que la Municipalité de Saint-Siméon n'a pas l'intention de prendre en charge ses citoyens et demander l'autorisation pour héberger un ménage, dans le cadre du « Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL) ».

c.c. OH de Charlevoix-Est.

Rés # 23-06-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 23-01 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 18 mai 2023 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 23-01 » aux fins de réputer conforme une marge latérale de 1,0 mètre alors que l'article 6.2.4-2 du règlement de zonage numéro 196 stipule que les garages attenants doivent respecter les marges avant, arrière et latérale prescrites aux grilles de spécifications pour le bâtiment principal, qui dans le présent cas est de 2 mètres. Lot 5 728 877, matricule 5100-09-5123.

Rés # 23-06-14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 23-02 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 18 mai 2023 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 23-01 » aux fins de réputer conforme une remise dont la hauteur dépasse d'environ un (1) mètre de celle du chalet, alors que l'article 6.2.7 du règlement de zonage numéro 196 stipule que la hauteur maximale d'une remise ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal. Lot 5 729 245, matricule 4412-77-5536.

Rés # 23-06-15 AMÉNAGEMENT DE TERRASSES ET PERGOLA AU QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un contrat à l'entreprise Morneau Tremblay construction/excavation pour la confection de deux (2) terrasses, une (1) pergola et aménagement d'un (1) trottoir au quai de Baie-des-Rochers, le tout pour la somme de 57 000 \$ (plus taxes), tel que le prix soumis pour l'option « 2 » le 17 mai 2023. L'excédent de la subvention sera puisé à même la « réserve d'infrastructure qui est de 135 000 \$ ».

Rés # 23-06-16 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour l'embauche d'un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

Rés # 23-06-17 CONTRAT DE PLANTATION DES FLEURS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à nouveau un contrat à madame Nada Tremblay, de Saint-Siméon, pour procéder à la plantation des fleurs pour 2023. Le montant du contrat, incluant les fleurs annuelles et la main d'œuvre est de 3 230 \$. Ce contrat exclu le camping municipal.

Rés # 23-06-18 MODIFICATION DU TAUX DE LOCATION D'UN « TECHNICIEN DE SON « AU CCRMT »

Sur la proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 20-03-13, relative au coût pour l'embauche d'un technicien de son lors d'activités au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT), conditionnellement à ce que la Municipalité ait le personnel disponible. Le coût passera de 500 \$ à 700 \$.

Rés # 23-06-19 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CANADA EN FÊTE »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes « Canada en Fête et Fête nationale du Québec », relativement à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 2023.

QUE le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la Municipalité et Patrimoine canadien dans le cadre du programme « Le Canada en Fête » pour la réalisation du projet « Fête de la Saint-Jean entrez dans la danse ».

QUE la Municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention.

QUE madame Josyane Gauthier, agente de développement, est autorisée à conclure l'accord au nom de la Municipalité de Saint-Siméon.

Rés # 23-06-20 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DU CLUB DE L'ÂGE D'OR À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Commission municipale du Québec que la Municipalité de Saint-Siméon est en accord avec la demande d'exemption de taxes produites par le « Club de l'âge d'or L'Anneau d'Argent de Saint-Siméon ».

Rés # 23-06-21 APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – DOSSIER VAPOTAGE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la « Coalition québécoise pour le contrôle du tabac » en demandant au gouvernement du Québec de procéder à l'adoption du « Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme Loi concernant la lutte contre le tabagisme (chapitre L-6.2, a. 28, 1er et 2e al., a. 29, 1er al., a. 29.3, 1er al. et a. 41), déposé par le ministre de la Santé, M. Christian Dubé.

Rés # 23-06-22 DONS & COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- | | | |
|----|---|----------|
| a) | RISC, tournoi de golf du 11 juin | 25 \$ |
| b) | Au Cœur des Arts de Saint-Siméon | 1 000 \$ |
| c) | CDD de Baie-des-Rochers, location chapiteau | 1 250 \$ |
| d) | École Marie-Victorin, inauguration cour d'école | 100 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUE, DE LA FAUNE ET DES PARCS**
Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ pour l'achat de poissons auprès d'une pisciculture privée.
- **TOURISME CHARLEVOIX**
Aide financière de 2 900 \$ pour la réalisation de « Saint-Sim en Chanson – Édition 2023 ».
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
 - Résolution pour la couverture de téléphonie sans fil.
 - Résolution pour le contrôle des cerfs de Virginie.
 - Résolution pour le maintien des résidences pour aînés (RPA).
- **LOIC DALLAIRE**
Offre de service.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 25 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 23-06-23 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 25.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale